



## Déclaration liminaire du SNUipp-FSU CAPD du 8 décembre 2014

Madame l'inspectrice d'académie

Le point principal à l'ordre du jour de cette CAPD est l'avancement des enseignants du premier degré.

Le SNUipp-FSU 26, au lendemain des élections paritaires, s'est vu à nouveau confier par la profession l'ensemble des sièges de cette CAPD. Il entend y poursuivre un combat digne des personnels qu'il représente : l'augmentation de nos salaires ne peut passer que par l'augmentation du point d'indice, à nouveau gelé pour la 5e année consécutive.

Que penser alors des opérations de promotions, seule possibilité d'obtenir, parfois au bout de 5 ans, pour les échelons les plus grands, une augmentation de son salaire ? Toutes les enquêtes publiées depuis trois ans montrent que les enseignants français sont mal payés, qu'une différence conséquente de traitement entre le premier et le second degré creuse encore plus cette inégalité. Il est temps que notre pays considère à leur juste valeur ses enseignants dont la charge de travail ne cesse d'évoluer, dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader. **Le SNUipp-FSU 26 continue de revendiquer un seul rythme d'avancement** pour tous au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783.

Les promotions se feraient ainsi à la plus grande vitesse pour tous, dès que l'ancienneté requise dans l'échelon serait atteinte, ce qui est le cas actuellement pour le corps des IEN ou pour celui de la hors-classe des professeurs des écoles.

Les mesures que nous proposons permettraient la réelle revalorisation de tous les enseignants, actifs et retraités.

Ainsi, les représentants des personnels SNUipp-FSU 26 maintiennent leurs critiques à l'égard des choix du gouvernement en matière salariale, notamment en maintenant le gel du point d'indice depuis 2010, choix qui ne permettent toujours pas d'acter le changement tant attendu.

Concernant les documents de travail, nous nous étonnons de la difficulté de les obtenir en format exploitable ; ce qui met en difficulté notre travail de représentants des personnels. A l'heure où sur le site du ministère est mis en avant l'intérêt pour le numérique, la Drome est peut être trop éloignée de la capitale pour en bénéficier.

De même, nous nous étonnons de votre réponse quant à notre demande d'aborder en CAPD certaines questions, dont par exemple les courriers que nous avons adressés, restés sans réponse à ce jour. Doit-on en conclure que le dialogue social tant mis en avant depuis votre arrivée dans notre département serait mis à mal ? Nous espérons que les personnels auront les réponses à leur questionnement, que ce soit dans le cadre de l'accueil des élèves en situation de handicap ou de la formation initiale et continue dans notre département.

Nous vous demandons de bien vouloir transmettre cette déclaration au Ministre de l'Education Nationale.